

COMMUNE DE PLUNERET

7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 7 décembre 2023 s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20231213/18 :

Activités périscolaires et extrascolaires : modification des tarifs

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

Etaient présents : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Anne LE CORVEC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Yves LOIN, Jean-Yves COZIC, Annick LE MOAL, Thierry PADELLEC, Anne LE CORRE, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Loïc HAREL, Laurent HARNOIS, Sabrina JULO, Anthony CARO.

Absents représentés : Nicolas LE GROS a donné pouvoir à Anne LE CORVEC, Hervé GUILLOUZIC a donné pouvoir à François POMMOIS, Alix DE LEPINAU a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Stéphanie HUYSSCHAERT a donné pouvoir à Thierry PADELLEC, Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Valérie DIARD-MARTIN

Absents excusés : Audrey CAMUS

Nombre de conseillers en exercice : 26 - Présents : 20 - Pouvoirs : 5 - Votants : 25

Secrétaire de séance : Anne LE CORVEC

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 20 conseillers municipaux présents

Les mini-séjours proposés depuis 2 étés aux enfants qui fréquentent habituellement l'accueil de loisirs les mercredis étaient facturés au tarif d'une journée vacances, sans surcoût.

Chaque mini-séjour offre aux enfants, une activité, l'hébergement, les repas, un encadrement renforcé.

Il est donc proposé de créer un tarif journée mini-séjour sur la base d'une majoration de 50 % du prix de journée habituel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires applicables au 1^{er} janvier 2024, tels qu'établis ci-dessous.**

Tarifs ALSH

Commune					
QF	0-599	600-914	915-1500	1501-2211	2212 et plus
Journée vacances	11.66€	12.18€	13.23€	14.39€	15.23€
Journée mini-séjour	17.49€	18.27€	19.85€	21.59€	22.85€
Mercredi journée	11.66€	12.18€	13.23€	14.39€	15.23€
Mercredi matin	7.56€	8.61€	9.66€	10.71€	11.76€
Mercredi après-midi	3.57€	4.62€	5.67€	6.72€	7.77€
Extérieur					
QF	0-599	600-914	915-1500	1501-2211	2212 et plus
Journée vacances	23.21€	23.31€	23.42€	23.52€	23.63€
Journée mini-séjour	34.82€	34.82€	35.13€	35.28€	35.45€
Mercredi journée	23.21€	23.31€	23.42€	23.52€	23.63€
Mercredi matin	16.28€	16.38€	16.49€	16.59€	16.70€
Mercredi après-midi	10.50€	10.61€	10.71€	10.82€	10.92€

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 056-215601766-20231215-DC2023121318-DE

Tarifs Périscolaire matin et soir

Tranche	Quotient mini	Quotient maxi	Tarif au ¼ d'heure
1	0	599	0.47€
2	600	914	0.53€
3	915	1500	0.63€
4	1501	2211	0.68€
5	2212	Et plus	0.74€

Tarifs MDJ

<u>Commune</u>					
QF	0-599	600-914	915-1500	1501-2211	2212 et plus
Adhésion annuelle	18.90€	21.00€	24.15€	29.40€	36.75€
Participation activité >4€	20%	30%	50%	60%	80%
<u>Extérieur</u>					
QF	0-599	600-914	915-1500	1501-2211	2212 et plus
Adhésion annuelle	52.50€	57.75€	63€	68.25€	73.50€
Participation activité >4€	100%	100%	100%	100%	100%

PLUNERET, le 14 décembre 2023

Le Maire,

Franck VALLEIN

